

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 28 septembre 2018</b>	<b>N° 2018-577</b>

Convocation du 21 septembre 2018

Aujourd'hui vendredi 28 septembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kevin SUBRENAT  
Mme Emmanuelle AJON à M. Arnaud DELLU  
M. Jean-Jacques BONNIN à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Stéphane DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Marik FETOUH à Mme Gladys THIEBAULT  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Brigitte COLLET  
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Serge TOURNERIE à Mme Andréa KISS

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Erick AOUIZERATE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h00  
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 11h45  
M. Yohan DAVID à Mme Anne BREZILLON à partir de 12h00  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Jean-Louis DAVID à partir de 11h00  
Mme Michèle DELAUNAY à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00  
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h30  
Mme Magali FRONZES à Mme Dominique POUSTUNNIKOFF à partir de 12h00  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 12h30  
M. Michel POIGNONEC à M. Patrick BOBET à partir de 12h30  
M. Patrick PUJOL à Mme Anne-Lise JACQUET à partir de 12h30  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h30  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI à partir de 11h00  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON à partir de 10h30  
Mme Josiane ZAMBON à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 28 septembre 2018</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2018-577</b>

---

**Aires de grands passages - Année 2018 - Participation financière de Bordeaux Métropole dans le cadre d'une convention de groupement pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage approuvé en 2011, a entériné la mise en place d'une coordination départementale des dispositifs d'aires d'accueil, aires de grand passage et de grand rassemblement. En ce qui concerne la coordination des grands rassemblements, l'État, dont c'est la responsabilité, en assure le financement. Cependant, l'accueil des grands groupes relève de la compétence des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et à ce titre, il leur appartient de participer au financement de la mission de coordination intéressant les aires de grand passage. Depuis 2010, l'exercice de cette mission de coordination a donné pleine satisfaction aux collectivités engagées et l'État a proposé de poursuivre le dispositif partenarial financier avec Bordeaux Métropole dans le cadre d'un marché. Pour 2018, il s'agit de reconduire la participation financière de Bordeaux Métropole qui ne fait l'objet d'aucune augmentation soit 12 630 €.

**1) Contenu de la mission de coordination départementale de grands passages**

Au titre de sa compétence « Aménagement et gestion des aires de grands passages », Bordeaux Métropole est sollicitée pour participer au financement de la mission de coordination 2018 pilotée par l'État. Cette mission vise à gérer et planifier les accueils des groupes à l'échelle de la Gironde pour en garantir le bon déroulement.

La prestation comprend 3 grandes phases :

- phase 1 : établissement du planning prévisionnel des grands passages et des protocoles d'intervention avant le début de saison estivale,
- phase 2 : coordination des groupes de caravanes relevant des grands passages durant la saison du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre,
- phase 3 : établissement d'un bilan global détaillé, quantitatif et qualitatif de l'activité de coordination et de médiation des grands groupes estivaux et élaboration de préconisations pour améliorer le dispositif l'année suivante.

Il est proposé, pour 2018, de poursuivre la mission assurée en 2017, à savoir : confirmation du volet médiation pour le stationnement des grands groupes de plus de 50 caravanes, ouvert à toute l'année civile, et non plus

uniquement pendant la période des grands passages. Cette extension de mission ne donne lieu à aucune augmentation de tarif.

## **2) Modalités de financement : convention de groupement de commande dans le cadre d'un marché de prestation de coordination-médiation de l'État :**

Les missions de coordination sont fixées dans le cadre d'une convention de groupement rattachée à l'exercice d'un marché passé en 2016 par l'État et reconductible deux fois (annexe 2). Le prestataire retenu pour l'exercice de cette mission est Aquitanis. Pour 2018, une quinzaine de réservations de groupes sur l'arrondissement de Bordeaux a été recensée par les services de l'État.

Pour mémoire, en 2017, le coût total de la mission de coordination départementale a été de 32 630 € dont 12 630 € pour Bordeaux Métropole (annexe 1). Pour 2018, la participation de la Métropole est reconduite pour un montant identique soit 12 630 € et ce conformément aux termes du marché de prestation de coordination-médiation passé par l'État.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

**VU** la loi n°2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure,

**VU** les dispositions spécifiques contenues dans la loi n°2014-58 de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi « MAPTAM » portant transfert de la compétence aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage à Bordeaux Métropole,

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n° 2015-992 portant sur l'exercice de la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage »,

**VU** l'arrêté préfectoral du 30 mars 2012 portant validation du transfert de la compétence « aménagement et gestion des aires de grand passage » à la Communauté urbaine de Bordeaux,

**VU** le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage du 27 mars 2003 révisé et approuvé le 24 octobre 2011,

**VU** la délibération n°2011-434 du 4 juin 2011 relative à l'aménagement et la gestion de l'aire de Tourville,

**VU** la convention de groupement du 27 janvier 2016 rattachée à l'exercice d'un marché pour la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage transmise par l'État,

**VU** la demande de Monsieur le Préfet de la Gironde par courrier en date du 20 mars 2018 portant sur l'exercice de la mission de coordination par Aquitanis en lien avec le recensement d'une quinzaine de réservations de groupes sur l'arrondissement de Bordeaux au titre des grands passages estivaux des gens du voyage de l'année 2018,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole au titre de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires de grands passages », doit participer au dispositif de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage piloté par l'État,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'acter le principe d'une participation métropolitaine pour le financement de la mission de coordination départementale des grands passages estivaux des gens du voyage pilotée dans le cadre d'une convention de groupement rattachée à l'exercice d'un marché de prestation de coordination-médiation passé par l'État en 2016 et reconductible deux fois.

**Article 2** : d'autoriser la dépense de 12 630 € correspondant à la participation financière de Bordeaux Métropole pour l'année 2018,

**Article 3** : d'imputer la dépense de 12 630 € correspondant à la participation financière de Bordeaux Métropole pour l'année 2018 sur le chapitre 011- Compte 6288 – fonction 554 du Budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 28 septembre 2018

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 OCTOBRE 2018</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>8 OCTOBRE 2018</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean TOUZEAU</p>
---	--

**ANNEXE I : FINANCEMENT DE LA MISSION DE COORDINATION DEPARTEMENTALE  
DES GRANDS PASSAGES ESTIVAUX**

<b>Financeurs</b>	<b>Participation en TTC</b>
CONSEIL DEPARTEMENTAL	5 520
COBAN	1 770
COBAS	1 770
CC LA MEDULLIENNE	510
CC CŒUR MEDOC	510
CA LIBOURNAIS	1 850
CC SUD LIBOURNAIS	510
BORDEAUX METROPOLE	12 630
CC REOLAIS EN SUD GIRONDE	510
CC BAZADAIS	510
CC LACS MEDOCAINS	510
SYNDICAT GDV LANGON	510
ETAT	5 520
<b>TOTAL</b>	<b>32630</b>

**CONVENTION DE GROUPEMENT**

**en vue de la passation d'un marché pour la mission de coordination  
départementale des grands passages estivaux des gens du voyage**

**VU** le code des marchés publics, Titre II, chapitre III, article 8, relatif aux groupements de commandes ;

Entre les soussignés,

**L'Etat,**

**représenté par** : Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de Gironde

**Le Conseil Départemental de la Gironde,**

**représenté par** : Monsieur Jean-Luc Gleyze, Président,

**Bordeaux Métropole,**

**représentée par** : Monsieur Alain Juppé, Président,

**La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord,**

**représentée par** : Monsieur Bruno Lafon, Président,

**La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud,**

**représentée par** : Madame Marie-Hélène Des Esgaulx, Présidente,

**La Communauté d'Agglomération du Libournais,**

**représentée par** : Monsieur Philippe Buisson, Président,

**La Communauté de communes du Sud Libournais,**

**représentée par** : Monsieur Jacques Legrand, Président,

**La Communauté de communes du Coeur Médoc,**

**représentée par** : Monsieur Jean-Brice Henry, Président,

**La Communauté de communes La Médullienne,**

**représentée par** : Monsieur Christian Lagarde, Président,

**La Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde,**

**représentée par** : Monsieur Bernard Castagnet, Président,

**La Communauté de communes du Bazadais,**

**représentée par** : Monsieur Jean-Pierre Baillé, Président,

**La Communauté de communes des Lacs Médocains,**

**représentée par** : Monsieur Henri Sabarot, Président,

**Le Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon,**

**représenté par** : Monsieur Patrick Labayle, Président,

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### **Article 1 : Objet de la convention**

Les parties décident de conclure, en application de l'article 8 du code des marchés publics, un marché à procédure adaptée pour la mission de coordination-médiation des grands passages estivaux des gens du voyage en Gironde.

## **Article 2 : Désignation et missions du coordonnateur du groupement**

Les parties désignent le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de Gironde, comme coordonnateur du groupement, représenté par le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde.

Le coordonnateur du groupement est chargé :

- d'élaborer le dossier de consultation des entreprises et d'assurer la mise en œuvre des procédures de consultation des entreprises ;
- de centraliser les éléments nécessaires à la conclusion du marché à procédure adaptée;
- de signer et de notifier le marché à procédure adaptée;
- de signer et de notifier tout acte modifiant le marché à procédure adaptée;
- d'assurer la résolution des contentieux en cas de litiges importants.

Le représentant du pouvoir adjudicateur du marché est le coordonnateur du groupement.

Le coordonnateur est chargé du suivi et de l'exécution du marché à procédure adaptée jusqu'à sa phase finale de bilan.

## **Article 3 : Obligations des parties**

Toutes les parties sont tenues de répondre aux obligations du prestataire telles que définies dans le marché à procédure adaptée (CCTP).

Les parties s'engagent à régler chacune au prestataire la part du marché lui revenant telle que définie dans l'annexe I à la présente convention. Les montants affichés dans l'annexe I correspondent aux montants TTC prévus dans l'avenant n°2 de la précédente convention de groupement, tenant compte de la modification du taux normal de TVA passé de 19,6 % à 20 % depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ces montants sont prévisionnels et sont susceptibles de varier lors de la notification du marché.

## **Article 4 : Modalités pratiques**

Le coordonnateur est chargé de rédiger le marché à procédure.

Le coordonnateur établit l'avis d'appel public à la concurrence et le règlement de la consultation commun à tous les membres du groupement.

La commission d'appel d'offres compétente sera celle du coordonnateur.

Le coordonnateur est chargé de rédiger les rapports d'analyse des candidatures et des offres.

Le coordonnateur est chargé d'informer les entreprises non retenues. A l'issue du délai légal, le marché à procédure adaptée sera signé et notifié par le coordonnateur, représentant du pouvoir adjudicateur

## **Article 5 : Exécution du marché**

Le marché sera exécutoire dès sa notification au prestataire.

Chaque partie traite à son niveau et selon ses propres procédures les litiges mineurs rencontrés dans l'exécution du marché.

#### **Article 6 : Contentieux, indemnité du titulaire**

Chaque partie saisit le coordonnateur du groupement des cas de manquements graves et répétés du prestataire à ses obligations contractuelles. Le coordonnateur du groupement se charge d'intervenir auprès du titulaire afin qu'il respecte ses obligations contractuelles.

Lorsque cette procédure n'aboutit pas, ou de façon insuffisante, le coordonnateur du groupement peut engager une procédure contentieuse à l'endroit du titulaire.

#### **Article 7 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée courant de sa date de conclusion à la date à laquelle le marché subséquent aura cessé ses effets, quelle que soit la nature de ces effets.

#### **Article 8 : Engagement des parties**

La signature de la présente convention vaut engagement de chacune des parties quant à sa participation et à la réalisation de l'objet du groupement défini à l'article 1.

#### **Article 9 : Avenants et diffusion**

Le présente convention n'est modifiable que par avenant approuvé par l'ensemble des parties.

Le coordonnateur du groupement conserve l'exemplaire original de la présente convention et en transmet une copie à chacune des autres parties.

Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande  Pierre Dartout	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande  Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole  Alain Juppé	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde  Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS  Marie-Hélène Des Esgaulx	Le Président de la COBAN  Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais  Philippe Buisson	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais  Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne  Christian Lagarde	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc  Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais  Jean-Pierre Baillé	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde  Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon  Patrick Labayle	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains  Henri Sabarot

Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS	Le Président de la COBAN
Marie-Hélène Des Esgaulx	Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
Philippe Buisson	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc
Christian Lagarde	Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot



Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
<del>La Présidente de la COBAS</del>	Le Président de la COBAN
<del>Marie-Hélène Des Esgaulx</del>	Bruno Lafon
<del>Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais</del>	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
<del>Philippe Buisson</del>	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Méduillienne	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc
Christian Lagarde	Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot

Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS	Le Président de la COBAN
Marie-Hélène Des Esgaulx	Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
Philippe Buisson	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc
Christian Lagarde	Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot

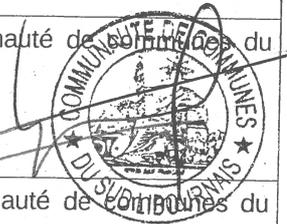


Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande  Pierre Dartout	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande  Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole  Alain Juppé	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde  Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS  Marie-Hélène Des Esgaux	Le Président de la COBAN  Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais  Philippe Buisson	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais  Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne  Christian Lagarde	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc  Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais  Jean-Pierre Baillé	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde  Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon  Patrick Labayle	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains  Henri Sabarot

Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande  Pierre Dartout	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande  Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole  Alain Juppé	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde  Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS  Marie-Hélène Des Esgaulx	Le Président de la COBAN  Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais  Philippe Buisson	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais  Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne  Christian Lagarde	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc  Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais  Jean-Pierre Baillé	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde  Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon  Patrick Labayle	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains  Henri Sabarot



Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS	Le Président de la COBAN
Marie-Hélène Des Esgaux	Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
Philippe Buisson	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne  Christian Lagarde	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot

Fait à Bordeaux le 27 Janvier 2015,

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS	Le Président de la COBAN
Marie-Hélène Des Esgaulx	Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
Philippe Buisson	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc
Christian Lagarde	Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot

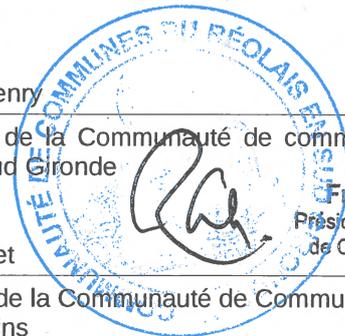


Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS	Le Président de la COBAN
Marie-Hélène Des Esgaulx	Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
Philippe Buisson	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc
Christian Lagarde	Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais  Route de Lerm - Lieu dit "Coucut" 33430 BAZAS	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot

Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS	Le Président de la COBAN
Marie-Hélène Des Esgaulx	Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
Philippe Buisson	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc
Christian Lagarde	Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Francis Zaghet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot



**Francis ZAGHET**  
Président de la Communauté  
de Communes du Réolais  
en Sud Gironde

Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande  Pierre Dartout	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande  Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole  Alain Juppé	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde  Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS  Marie-Hélène Des Esgaulx	Le Président de la COBAN  Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais  Philippe Buisson	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais  Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Médullienne  Christian Lagarde	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc  Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais  Jean-Pierre Baillé	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde  Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon  Patrick Labayle	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains  Henri Sabarot

  
**Syndicat Mixte pour l'Accueil  
Des Gens du Voyage  
De la Région de Langon  
49 rue des Pins Francs  
33210 TOULENNE**

Fait à Bordeaux le

Le Préfet de la Région Aquitaine Préfet de Gironde Coordonnateur du groupement de commande	Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Gironde Représentant du coordonnateur du groupement de commande
Pierre Dartout	Hervé Brunelot
Le Président de Bordeaux Métropole	Le Président du Conseil Départemental de la Gironde
Alain Juppé	Jean-Luc Gleyze
La Présidente de la COBAS	Le Président de la COBAN
Marie-Hélène Des Esgaulx	Bruno Lafon
Le Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais	Le Président de la Communauté de communes du Sud Libournais
Philippe Buisson	Jacques Legrand
Le Président de la Communauté de communes La Méduillienne	Le Président de la Communauté de communes du Coeur Médoc
Christian Lagarde	Jean-Brice Henry
Le Président de la Communauté de communes du Bazadais	Le Président de la Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde
Jean-Pierre Baillé	Bernard Castagnet
Le Président du Syndicat d'accueil des gens du voyage de la région de Langon	Le Président de la Communauté de Communes des Lacs Médocains
Patrick Labayle	Henri Sabarot

